

**Arrêté du gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 4 mai 2016 portant désignation des membres  
du Comité Femmes et Sciences**

**A.Gt 13-12-2017**

**M.B. 08-02-2018**

LE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE,

Vu le décret de la Communauté française du 10 mars 2016 instituant le Comité Femmes et Sciences, l'article 6 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 mai 2016 portant désignation des membres du Comité Femmes et Sciences ;

Considérant les propositions de l'Université de Mons du 2 novembre 2017 et de l'Université de Namur du 29 novembre 2017 ;

Sur la proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de la Ministre des droits des femmes et de l'Egalité des chances;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 mai 2016 portant désignation des membres du Comité Femmes et Sciences, tel que modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 octobre 2016, les modifications suivantes sont apportées :

1) au d), les mots "Mme Martine DUMONT" sont remplacés par les mots "Mme Amandine NACHTERGAEL" ;

2) au e), les mots "Mme Claire LOBET-MARIS" sont remplacés par les mots "M. Vincent ENGLEBERT".

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

**Article 3.** - Les Ministres ayant l'Enseignement supérieur et la Recherche ainsi que les Droits des femmes et l'Egalité des chances dans leurs attributions sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 13 décembre 2017.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,

J.-Cl. MARCOURT

La Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances,

I. SIMONIS